



LISLE
NOVEMBRE 2019

N° 71



Cher(e)s ami(e)s,

Le vendredi 11 octobre dernier était jour de fête à Lisle. La commune inaugurait en effet plusieurs réalisations de ces dernières années : la fin de la restauration de l'église St

Martin répartie en quatre tranches sur cinq ans, la mise en place du cabinet dentaire occupé actuellement par deux dentistes à temps plein et enfin l'achèvement des travaux de l'Espace de Santé Rural, opérationnel depuis le 15 juin 2019. Il faut savoir que des inaugurations représentent toujours, pour l'ensemble d'une équipe municipale, un moment de bonheur intense composé d'un « ouf » de soulagement et d'une certaine fierté d'avoir enfin touché au but. Entre la décision de mettre en place un projet et sa réalisation finale, il s'écoule souvent beaucoup de temps, mais aussi beaucoup de soucis et d'obstacles à franchir.

Nos différents praticiens sont donc installés dans cette maison de caractère, autrefois épicerie, et dont les anciens propriétaires étaient tout heureux de constater, lors de la soirée inaugurale, ce qu'était devenue leur ancienne demeure. Cet Espace de Santé Rural est très fonctionnel et verra très prochainement arriver une pédicure-podologue, non encore présente pour de simples raisons administratives, une vraie spécialité française. L'ensemble des professionnels de santé est regroupé en une Société Civile de Moyens (SCM) qui a signé un bail de droit commun avec la municipalité et avec des statuts bien définis propres à leur profession. Rappelons à nouveau que cette SCM paie un loyer à la commune dont le montant couvre l'annuité d'emprunt de la collectivité faisant de cette opération, une opération blanche. Cette SCM gère également tous les différents frais de fonctionnement. Les mêmes conditions de location sont appliquées au cabinet dentaire. Il paraît important de rappeler ces divers éléments.

Un deuxième gros dossier est actuellement en cours. La commune a racheté le bar « Le Bienvenu ». Après le choix du maître d'œuvre et les différents documents d'urbanisme, il a été procédé à un appel d'offres. Les résultats sont connus et ont été validés en Conseil Municipal. Quand vous lirez ce bulletin, les travaux seront commencés pour une durée d'environ six mois et donc pour une ouverture au printemps prochain. Regrettons qu'en ce moment, Lisle n'ait plus de bar. Plusieurs aides ont été sollicitées auprès de l'Etat, avec un petit supplément imprévu de ce côté, mais aussi auprès du département ; la possibilité d'obtenir des remises par l'intermédiaire des certificats d'énergie, en fonction des différents types de travaux réalisés, permettra de boucler au mieux le financement de cette opération. Un bail commercial sera enfin signé, dont le montant du loyer paiera l'annuité de l'emprunt.

Nous achevons également en ce moment l'adressage qui consiste à terminer la mise en place de plaques de routes et la numérotation de toutes les maisons sur l'ensemble de la commune. A nouveau un projet imposé par l'état, mais financé comme d'habitude par la collectivité même si c'est pour une bonne cause (l'arrivée de la fibre optique). Environ 15 000 euros viendront compléter la somme à peu près équivalente de la première partie déjà réalisée il y a peu.

La mise en accessibilité de nos bâtiments ou lieux publics se poursuit : salle des fêtes, école primaire, restaurant scolaire, baignade, église, halle. Il restera alors une dernière tranche déjà planifiée : mairie, école maternelle, WC publics. Remercions l'Etat et le Conseil Départemental pour leur aide à ce niveau.

Un autre projet est également à l'étude depuis quelque temps, il s'agit du changement du système de chauffage pour l'ensemble mairie / école maternelle. La première idée d'installation d'une nouvelle chaudière à fioul a été abandonnée, ainsi que la possibilité de mise en place d'un chauffage à granulés de bois, suite à la complexité du système, à la contrainte du fonctionnement et à son coût. Un système de pompes à chaleur air-eau en cascades est pour l'instant retenu. Des devis sont demandés pour des travaux en février 2020. Le coût est estimé à environ 40 000 €. Le Conseil Départemental a été sollicité au niveau du FEC (Fonds d'Equipement des Communes). Les certificats d'énergie peuvent être également une autre source d'aide au financement.

Les projets à plus long terme concerneront alors l'étude du bourg, à peine ébauchée, qui s'étalera sur plusieurs années et qui donnera le visage de Lisle pour les années à venir. La prochaine équipe municipale pourra privilégier le côté fonctionnel, esthétique par rapport au côté famélique et dispendieux, mais aussi garder une certaine originalité et rechercher la nouveauté pour ce dossier si important qui devra faire cohabiter le côté patrimonial ancien de notre village et un côté architectural plus contemporain.

En relation directe avec l'étude du bourg, nous allons devoir nous pencher très rapidement sur l'urbanisme concernant notre territoire. Notre stock de petits lots constructibles autour des hameaux s'amenuise, ceux-ci offraient un côté attractif d'environnement et de qualité de vie. Ceux qui en possèdent encore doivent faire vite et les proposer à la vente avant une perte inéluctable de leur autorisation de constructibilité. L'Etat est vraiment parti vers une diminution drastique de la consommation des espaces agricoles, naturels ou protégés. La préparation du futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la CCPR en est le reflet absolu. Il n'est plus maintenant proposé que des terrains constructibles sous forme de



lotissements pour lesquels nous nous sommes battus avec le bureau d'études pour conserver des superficies raisonnables au niveau des différents lots, correspondant mieux à notre monde rural. (Densité de 6 à 8 logements par hectare). Un schéma d'orientation d'aménagement et de programmation par lotissement nous est même plus ou moins imposé (voir plus loin à la page 9). Il s'agit pour la commune d'un virage qu'il ne faut absolument pas négliger. Sachez qu'actuellement la demande de constructions nouvelles, de déclarations préalables, de modifications, d'achats et de ventes de maisons est en progression constante et qu'il nous faut répondre au mieux à cette demande qui correspond certainement à l'attractivité de notre bourg et de notre commune. Et même si nous ne voulons pas devenir une réserve d'indiens, nous nous devons de contrôler cette forte demande et de l'adapter à nos désirs, nos besoins, nos possibilités. Un vaste chantier est lancé.

Totalement à contre-sens de cet effort permanent d'attirer des familles sur notre commune, de conserver un maximum de commerces, d'activités artisanales et de services de proximité, l'Inspection Académique a décidé à la rentrée de septembre de nous supprimer une classe. Depuis 20 ans nos effectifs, sans être pléthoriques, sont d'une remarquable stabilité (variation d'un ou deux élèves en plus ou en moins à chaque rentrée). Le plus surprenant est que cette suppression intervient à un moment où justement nous étions bien au-dessus des effectifs des dernières années. Mais la froideur mathématique dans l'objectif de supprimer des postes l'a emporté sur une logique d'acceptation d'un enseignement devant un nombre d'élèves moins élevé en milieu rural. On a parfois l'impression de faire des efforts et de se battre pour rien. On nous a promis de suivre de près l'évolution de nos effectifs. Mais nous ne devons pas rêver. Il est toujours beaucoup plus facile de supprimer que de créer !

Une autre de nos préoccupations actuelles vient de l'état de santé de nos associations locales qui n'est pas trop brillant au vu des deux dernières assemblées générales. Les bénévoles s'essoufflent. Le renouvellement indispensable au niveau des différentes générations ne se fait pas. Les gens veulent bien aider ponctuellement mais ils refusent de s'inscrire dans la durée et de prendre des responsabilités dans la composition d'un bureau obligatoire à toute constitution d'association. L'Amicale Laïque et le Comité des Fêtes sont dans ce cas. Et pourtant ces deux associations ont un rôle tellement important au niveau de l'animation de notre commune qu'il n'est pas possible de ne pas sortir de cette impasse. Nous allons bien sûr essayer de trouver des solutions ce qui semble être fait pour l'Amicale Laïque, mais d'ores et déjà nous faisons appel à toutes les lisloises et tous les lislois désireux d'aider leur village à conserver ces manifestations que nous envient beaucoup de communes voisines. Manifestez-vous s'il vous plaît très rapidement.

Le contrat d'affermage qui concerne l'assainissement collectif de la commune et l'entretien des lagunes, se termine fin 2019. Il va donc être nécessaire de le renouveler au plus vite, d'autant plus que le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement collectif aux communautés de communes, est normalement prévu pour 2026.

La gestion de notre cimetière va devoir également se moderniser de façon drastique et au plus vite. Il nous est difficile de ne pas franchir ce pas malgré le coût d'environ 18 000 €.

Simultanément, nous poursuivons l'entretien de nos différents bâtiments communaux et de notre voirie, mais aussi l'achat ou le renouvellement de matériel indispensable à nos agents. Merci à eux de contribuer à l'attractivité de notre commune.

Je voudrais, pour terminer, adresser mes plus sincères remerciements et félicitations à l'équipe municipale qui m'a accompagné durant ce mandat. Investissement, opiniâtreté, solidarité et humilité ont été les maîtres mots de ce Conseil avec lequel j'ai vraiment pris beaucoup de plaisir à travailler.

Bonnes fêtes de fin d'année,

Le Maire,
Joël Constant

SOMMAIRE

Dans cette édition :

Le mot du maire	Pages 2 & 3
Réunions du conseil municipal	Pages 4 & 5
Communauté de Communes du Périgord Ribéracois	Pages 6 & 7
Actualités du moment dans la commune	Pages 8 à 13
Autour des Enfants Lislois	Pages 14 & 15
Il Etait Une Foix Lisle	Page 16
Notre Patrimoine	Page 17
Reportage : Les Inaugurations du 11 octobre	Pages 18 & 19
La Vie Associative	Pages 20 à 25
Les Echos du Bullidour	Pages 26 & 27
Renseignements Utiles	Pages 28 & 29
Informations Diverses	Page 30
Nouveautés - ça bouge à Lisle	Page 31
Photos de la Fête de la St Roch	Page 32

Equipe de rédaction :

Suzy Heselton, Patricia Davila,
Nicole Penine & Joël Constant
avec la participation de Michèle Dudon



Le 9 mai 2019

- Projet du Bar Le Bienvenu : acceptation de l'avant projet présenté par Mr Lanterne (architecte) et autorisation de lancer un appel d'offres. Opération assujettie à la TVA. Réunion à venir pour discuter de la suite de ce dossier (gérance)
- Espace de Santé Rural : prolongation des travaux et report des loyers jusqu'à fin mai
- Acceptation du Conseil pour le changement du nom de la communauté de communes qui devient « du Périgord Ribéracois » au lieu « du Pays Ribéracois »
- Le conseil accepte la modification du statut du SIVOS de Ribérac suite à un transfert du siège du syndicat
- Présentation de la nouvelle réglementation du transport scolaire suite au transfert de la compétence vers la Région
- Organisation de la visite du Député Jean-Pierre CUBERTAFON à Lisle les 23 et 24 mai
- Accord du conseil pour le renouvellement de la ligne de trésorerie qui arrive à échéance en juillet
- Divers : visite de l'ESR par les élus & les praticiens le 25 mai ; panneaux de 30km/h avec priorité aux piétons autour de l'ESR ; commission locaux vacants ; décision sur l'aide pour la reconstruction de Notre Dame de Paris ; ralentisseurs route du Venat ; chauffage à la mairie & à la maternelle, projet à relancer ; fibre optique, localisation pour l'implantation de l'armoire répartiteur ; journée verte Montagnier-Lisle le 9 juin ; travaux d'accessibilité ; bureau de vote pour les élections européennes ; concours de peinture le 30 juin



Le 6 juin 2019

- Renouvellement pour 1 an du contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) aidé à 50% sur 20 heures
- Renouvellement de la ligne de trésorerie de 100 000€ pour 1 an à partir du 17 juillet à un taux de 1,2%
- Avenant pour la prolongation de 15 jours sur le loyer du bail du cabinet médical (livraison de l'ESR en retard)
- Recrutement de 2 surveillants de baignade pour juillet et août. Rémunération de 1230€ net chacun + frais de déplacement
- Transfert de la compétence eau et assainissement collectif à la CCPR : le conseil se prononce sur le principe de garder ces deux compétences à la commune
- Energies renouvelables : la CCPR a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial favorisant les énergies renouvelables avec une cible de 37% d'ici l'année 2030. Le conseil est tout à fait favorable pour cet objectif
- Divers : « Lisle Sauvage » manifestation ; PLUi comité de pilotage ; « Lisle Demain » aménagement du bourg ; suivi du dossier pour le remplacement de la chaudière de la mairie et de la maternelle ; question à propos du financeur du « City-Stade » à Tocane ; terrain de la commune en bien vacant à Dourles, proposition d'achat à étudier ; gestion des eaux pluviales à La Martinie ; travaux sur un chemin privé à La Sénédie ; dossier Jacquemin ; panneau d'affichage devant la mairie à réactualiser ; rapport de la DDCSPP du service sécurité sanitaire des aliments au restaurant scolaire, plusieurs non-conformités mineures à lever ; effectifs des deux écoles (42 & 42), fermeture d'une classe à la



prochaine rentrée ; réunion entre le Crédit Agricole et les associations locales ; interdiction de produits chimiques ; fleurissement « sauvage » du bourg et engazonnement du cimetière en automne ; discours d'Emmanuel Clugnac sur son prochain départ

Visite à l'Espace de Santé Rural pour tous les élus, les praticiens et le maître d'œuvre M Coq avant l'ouverture au public



Le 5 septembre

- Espace de Santé Rural : le loyer sera facturé dans son intégralité à la SCM des praticiens y compris la TVA exigée par l'Etat. Le loyer a été renégocié avec les praticiens et couvre les remboursements du prêt de la commune. Accord donné au maire de signer le bail
- En attente des subventions de 80 000€ et d'un remboursement de 15 000€ de TVA la commune a pris 30 000€ de la ligne de trésorerie. Le conseil donne son accord au maire afin de consulter des banques pour un prêt pour le projet du bar Le Bienvenu
- Accord pour l'acceptation d'un chèque de l'association Vivre à Lisle reçu de la Fondation Agir du Crédit Agricole pour la restauration du chauffage de l'église
- Eclairage public : le SDE24 participe à la restauration d'un foyer à 50% de la facture HT et à 100% de la TVA
- Participation communale à l'achat d'un nouveau chapiteau au niveau de l'ex CCVD pour 859,73€
- Vote des tarifs à la cantine scolaire pour l'année 2019/2020 : 2,95€ repas enfant, 4,90€ repas adulte, 41,35€ forfait pour un mois pour un enfant
- Accord du conseil pour dédommager un agent stagiaire pour ses frais de transport
- Projet d'adressage : présentation du dossier final, estimation des achats à 13 317,60€ et demande d'aides
- Divers dossiers de voirie : La Borie ; Dourles ; La Monerie ; Pommiers ; chemin de la baignade
- Suite au deuxième refus de l'Etat pour la reconnaissance en catastrophe naturelle pour l'année 2016 le conseil donne son accord de poursuite du dossier avec un 2e appel
- SMCTOM : les nouvelles colonnes aériennes et semi-enterrées seront installées sur 12 lieux de la commune. Emplacements proposés par le SMCTOM revus et légèrement modifiés. A chaque endroit il y aura 4 colonnes pour les sacs noirs, le tri, le carton et le verre
- La convention de l'affermage assainissement collectif arrive à échéance fin 2019, délibération (devis et durée du contrat) reportée à la prochaine réunion
- Divers : appartement route de Brantôme à repeindre suite au départ des locataires ; journal paroissial ; Linky

Le 10 octobre

- Bail pour l'Espace de Santé Rural revu par les praticiens. Statuts de la SCM, assurance responsabilité civile, liste du matériel mis à disposition sont rajoutés au bail en annexe
- Choix des entreprises pour la rénovation du bar Le Bienvenu présenté par la commission et validation par le conseil
- Le choix de remplacement de la chaudière à fioul de la mairie et de la maternelle s'oriente vers une pompe à chaleur. En attente des devis les travaux sont prévus pour les vacances d'hiver en février 2020
- Le conseil autorise le maire à contacter les banques pour un emprunt de 80 000€ relatif à l'achat et aux travaux du bar
- Validation du conseil du devis pour la fabrication des panneaux de rues et des plaques de numérotation des maisons pour le projet d'adressage. Le devis s'élève à 14 734,37€ pour 98 panneaux de routes et 267 numéros de maison
- Organisation des inaugurations du 11 octobre pour le cabinet dentaire, l'église & l'Espace de Santé Rural
- Renouvellement accepté par le conseil pour la convention prévoyance avec Axa.
- Vote pour une augmentation de 2% du tarif 2020 de l'eau et de l'assainissement



La baignade, cet été 2019, a connu une grande affluence de lisloises, lislois, personnes des environs et vacanciers. Elle était surveillée en juillet par Mlle Margot BOUCHILLON et en août par Mr Alexis CHARDIN. Ces deux jeunes ont été embauchés pour leur première saison en tant que surveillants de baignade.



26/04 : Fin de la semaine multi-active au camping de Tocane

14/05 : Commission enfance jeunesse CCPR à Ribérac

15/05 : Bureau CCPR à Ribérac

22/05 : Chemin de Barker Dronne de Brantôme à Aubeterre (parcours pédestres, cyclistes, nautiques...)

25/05 : Festidrôle CCPR à Beauclair

27/05 : Conseil Communautaire à Verteillac

Pôle administration générale :

- Désignation de deux délégués au SRB Dronne pour la commune de St Vincent de Connezac
- Revalorisation des frais de déplacement
- Création de postes saisonniers
- Création de postes au tableau des effectifs
- Décision modificative n°1 budget principal
- Avis de la CCPR sur le projet d'emprunt du CIAS du Val de Dronne pour la réfection de la toiture de la RPA de Ribérac

Pôle service à la population :

- Attribution des subventions scolaires 2019
- Participation financière 2019 à l'école Notre-Dame de Ribérac
- Marché public d'achat de matériel informatique pour les écoles : engagement de la procédure de consultation
- Attribution d'une subvention jeunesse
- Adoption des tarifs des minis camps d'été, et du séjour à la mer pour les enfants des centres de loisirs
- Adoption des tarifs du séjour adolescents à Balmaseda (Espagne)
- Organisation d'un stage natation
- Montant du loyer de la salle de remise en forme

Pôle technique :

- Programme de travaux 2019 et procédure de consultation des entreprises

Pôle développement territorial :

- Attribution de subventions « développement économique »
- Adoption des tarifs applicables à la régie des tourbières de Vendoire
- Vente d'un lot au lotissement « Les Burelles » à Douchapt

Pôle social :

- Attribution des subventions « social »

09/06 : Journée verte à Montagnier - Lisle - Grand-Brassac

13/06 : Comité de Pilotage PLUi à St Méard de Dronne

14/06 : Réunion vice-présidents CCPR

20/06 : Journée Syndicat de rivières à Brantôme

27/06 : Comité de Pilotage de la Convention Territoriale Globale (CTG) à la CCPR

04/07 : Bureau CCPR à Ribérac

18/07 : Conseil Communautaire à Douchapt :

Pôle administration générale :

- Rapport d'activité 2018 du Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne
- Motion concernant la réorganisation du service des finances publiques
- Décision modificative n°1 du budget SPANC
- Décision modificative n°1 du budget annexe de Beauclair
- Décision modificative n°2 du budget principal
- Clé de répartition CIAS/CCPR
- Emprunt du CIAS du Val de Dronne
- Création de postes et modification du tableau des effectifs
- Création d'un poste en Parcours Emploi Compétences
- Ratios d'avancement : filière sportive

Pôle technique :

- Attribution du marché de travaux de voirie 2019

Pôle Service à la population :

- Attribution des subventions liées au soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)
- Attribution des subventions culturelles 2019 (1^{ère} partie)
- Tarifs applicables à la sortie culturelle famille du 26 juillet





- Participation de la CCPR aux frais de scolarité des enfants du territoire scolarisés dans une école hors CCPR
- **Pôle développement territorial :**
 - Validation des grands axes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement cyclable : lancement de la consultation dans le cadre du marché de service
 - Exonération de redevance d'assainissement non collectif
 - Don de 1155 € de l'association Evasion Détente Santé dans le cadre du Festidrôle

04/09 : SMCTOM Vanxains

05-10-17/09 : Visites écoles CCPR

07/09 : Journée des associations de la CCPR à St Méard de Dronne

11/09 : SMCTOM à Vanxains : collecte des bornes aériennes, enterrées et semi-enterrées

17/09 : Bureau CCPR à Ribérac

19/09 : Forum des acteurs sociaux à Villeteureix (CCPR)

25/09 : Conseil Communautaire à Villeteureix :

- Présentation du nouveau matériel de point à temps automatique (PATA)
- **Pôle administration générale :**
 - Changement de délégués au SMCTOM secteur de Ribérac pour la commune de Bourg des Maisons
 - Fin de mission d'un conseiller communautaire délégué
 - Désignation d'un délégué au SCOT et au SMOLS (Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social)
 - Implantation d'une maison France Services à Ribérac
 - Exonération de TEOM (année 2020)
 - Versement d'un fonds de concours pour travaux de voirie par les communes de Coutures et de Celles
 - Création de postes saisonniers
 - Renouvellement d'un contrat en Parcours Emploi Compétences
- **Pôle Service à la population :**
 - Adoption des tarifs pour la sortie famille à la mer
- **Pôle développement territorial :**
 - Signature du contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert avec la Région Nouvelle Aquitaine
 - Signature de la convention de moyens dans le cadre de l'appui au développement économique du Périgord Vert
 - Signature de la convention pour l'OCMR (Opération Collective en Milieu Rural) en Périgord Vert
 - Participation financière de la CCPR au Syndicat Mixte Périgord Numérique pour la période 2022 à 2026
 - Taxe de séjour 2020
 - Adoption du tarif du nouveau Plan Guide du Ribéracois
 - Village de gîtes de Beauclair : tarifs applicables au 01/10/2019
 - Programme d'intérêt général de l'habitat : augmentation des objectifs et avenant n°2 à la convention



03/10 : Comité de pilotage PLUi à Ribérac

15/10 : Comité de pilotage de la convention Territoriale Globale CCPR à Ribérac

17/10 : PLUi : Personnes publiques associées à Montagrier / réunion publique à Montagrier

23/10 : Clôture du raid ados à Beauclair

05/11 : Le bâti-vacant dans les centres bourgs à Villars

07/11 : Bureau CCPR à Ribérac



La journée des Associations le samedi 7 septembre à St Méard de Dronne organisée par la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. De nombreuses associations sportives et culturelles ont tenu un stand pour promouvoir leur activité.



Parlons finances :

De gros projets communaux viennent de s'achever, ou sont en cours. Il est temps pour nous de vous en donner le coût, définitif pour l'église et le cabinet dentaire et à peu près définitif pour l'Espace de Santé Rural et le bar :

RESTAURATION DE L'EGLISE :

Total des travaux :

538 195,45 € HT

Montant des aides :

DRAC (Etat)	:	202 030,23 €
Région	:	72 183,86 €
Département	:	130 100,63 €
Crédit agricole	:	5 000,00 €

645 834,54 € TTC

409 314,72 €

Soit : 76,0 % du montant HT des travaux

Après récupération de la TVA et des différentes aides obtenues, la part de la commune a été de **128 880,73 €**. La Fondation du patrimoine a apporté la somme 1 426 €. Merci aux généreux donateurs.

REALISATION DE L'ESPACE DE SANTE RURAL :

Total des travaux :

826 988,82 € HT

Montant des aides :

Europe	:	258 020,51 €
Département	:	206 747,21 €

992 386,58 € TTC

464 767,72 €

Soit : 56,2 % du montant HT des travaux

Après récupération de la TVA et des différentes aides obtenues, la part de la commune a été de **362 221,10 €**. Cette somme correspond à une annuité de 15 915,64 € couverte par les loyers de la Société Civile de Moyens des praticiens (emprunt de 310 000 € sur 25 ans).

Un autre emprunt en attente de subventions de 410 000 € sur 3 ans a également été réalisé et nous permettra d'attendre le versement des aides.

Rappelons que la municipalité avait au préalable effectué l'acquisition de l'immeuble pour un montant de 80 000 € (frais inclus). Une partie de cet achat a été aidée.

Déplorons simplement le fait que l'Etat vienne nous récupérer la TVA sur le montant des loyers encaissés, une ponction que nous avons apprise très tardivement.

CABINET DENTAIRE :

Rappelons que celui-ci est issu de la transformation de la MAS (Maison des Associations) qui était achevée depuis seulement quelques années et dont le montant des travaux s'était élevé à 99 306,02 € HT (11 8769,99 € TTC). L'Etat avait aidé à hauteur de 26 857,88 € et le département à hauteur de 30 144 € (57,4 % d'aides).

Pour cette transformation, la commune a investi en régie la somme de 15 000 € dans un premier temps, puis en 2019 la somme de 5 000 € pour l'installation du 2^{ème} fauteuil. Ces dépenses sont progressivement amorties par les loyers payés par le cabinet.

BAR « Le Bienvenu » : Plan de financement prévisionnel :

Total des travaux :

199 290,10 € TTC (166 075,08€ ht)

Montant des aides :

Etat (DETR) : 37 264,30 €

Acquisition :

35 000,00 € TTC

Département : 50 268,17 €

234 290,10 € TTC

87 532,47 €

Soit : 43,5 % environ

Notons que le montant des aides, même si nous sommes très heureux d'en avoir, baisse de façon inquiétante au fil des années car de nombreux points sont retirés à l'éligibilité.

La commune réalise en ce moment pour ce dossier un emprunt de 90 000 € sur 12 ou 15 ans dont l'annuité sera compensée par le versement du loyer du bail commercial. Un emprunt en attente de subvention est également effectué pour le même montant de 90 000 € sur 2 ou 3 ans.

Le projet est assujéti à la TVA, donc celle-ci sera récupérée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Rappelons que cet emprunt n'augmente pas le montant de notre endettement puisque, d'une part, il correspond à notre désendettement annuel et que, d'autre part, il est compensé par des recettes en fonctionnement (loyers).



PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Des orientations d'aménagement et de programmation ont été proposées par le bureau d'études Artélia pour les 4 secteurs de Lisle conservés à l'urbanisation : La Pierre plantée, le Bordiérage, la Route du Venat et la Monerie. Une réflexion communale est à mener au plus vite au niveau du contenu de ces propositions.



A gauche le terrain situé à la Pierre Plantée, à droite le terrain du Bordiérage. Deux des quatre sites retenus par le bureau d'études pour de futurs lotissements

Information :

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois s'appelle dorénavant **La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois**.



Distributeur de billets :

Le Crédit Agricole a remplacé le distributeur automatique existant par un distributeur nouvelle génération acceptant le dépôt de billets. Cette opération a été réalisée le 18 novembre.



Projet d'Adressage

Nous vous rappelons que ce projet d'Etat est la suite de celui de 2014 qui avait pour but de nommer et de numéroter le centre bourg. Cette fois nous traitons la commune en entier jusqu'aux limites avec les communes voisines. Ce projet est presque terminé : le repérage des routes et leur nomination, le pointage et la numérotation de toutes les maisons sur le logiciel officiel. Mais il reste beaucoup de travail pour les agents communaux pour sceller la centaine de poteaux, fixer les panneaux des noms de routes et visser les 270 numéros pour l'ensemble des maisons. Les panneaux et les plaques ont été commandés. Nous avons choisi de garder le même style que celui du centre bourg fait en 2014, en fonte d'aluminium, et donc le même fournisseur : La Fonderie Doutré. Nous avons sollicité plusieurs devis à cette époque. Les panneaux seront exactement identiques à ceux déjà en place dans le centre du village avec, en supplément, la mention « Lisle » au-dessus du blason. Ils sont en cours de fabrication et seront livrés courant décembre et janvier. La pose sera effectuée juste après les élections municipales sur ordre de l'Etat, comme pour toutes les communes qui travaillent sur le même projet. Tout sera préparé par avance. Au moment de la pose, l'Agence Technique Départementale enverra les données du logiciel à tous les organismes concernés : les pompiers, le SAMU, la Gendarmerie, La Poste, les divers systèmes GPS... De ce projet dépendra le déploiement de la fibre optique vers les maisons individuelles dotées chacune d'une adresse très précise et unique.

Vous recevrez au début du printemps une attestation avec votre « nouvelle » adresse. Il y aura un numéro, un nom de route. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de garder votre lieu-dit comme deuxième ligne d'adresse (ou le nom du lieu-dit de votre choix si vous vous trouvez entre deux, voire trois lieux-dits).

C'est à partir de cette attestation que vous serez obligés par la loi de changer votre adresse sur vos permis de conduire, vos cartes grises, vos banques...et tous les organismes concernés. Il n'y a aucun frais pour cette démarche administrative. Une notice très explicative sera fournie lors de la remise de l'attestation.





SMCTOM : Future installation de colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes

Dans l'objectif de mise en place de la tarification incitative, et d'une manière générale, en vue de moderniser le service de collecte des déchets ménagers sur le territoire du SMCTOM, secteur de Ribérac, une étude d'implantation de colonnes aériennes ou semi-enterrées est en cours (cabinet TEC INFRA).

L'étude d'implantation sur notre commune a été réalisée. Vous trouverez sur la page de droite les propositions d'implantation. Il faut savoir que le volume de collecte de ce type de matériel étant plus important ($4 \text{ à } 5 \text{ m}^3$) que celui des bacs roulants actuels, le maillage est donc plus faible sur l'ensemble du territoire. Ceci permettra d'une part de réduire à terme les coûts de collecte, mais malheureusement, d'autre part, augmentera les distances pour le dépôt des sacs par les citoyens. Plusieurs réunions d'informations et de démonstrations ont déjà eu lieu sur le site du SMCTOM à Seneuil (Vanxains).

Le mobilier et le matériel de collecte des différentes colonnes appartiennent à la Société Nord Engineering. Les colonnes destinées aux déchets résiduels (OMR) seront équipées d'un double tambour pour le dépôt du sac noir, généralement d'une capacité de 60 ou 80 litres, avec un système de contrôle d'accès pour permettre l'ouverture du tambour et le dépôt du sac. Les colonnes destinées aux autres flux (emballages recyclables, carton et verre) ne seront, elles, pas équipées de contrôle d'accès et les orifices de vidange seront « en libre accès ».

La commune de Lisle sera concernée par les colonnes aériennes en métal, sur la photo à droite (4 m^3 pour tous les flux) et les colonnes semi-enterrées avec une cuve intérieure en métal et un cuvelage extérieur en béton. Ces cuvelages ont une hauteur de 1.70 m enfouis dans le sol, et 1 m au-dessus du sol. Volumes retenus : 5 m^3 pour les flux OMR et emballages recyclables et carton, 3 m^3 pour le flux emballages en verre.



Coût des colonnes aériennes : 2000 à 2250 € (à la charge du SMCTOM)

Coût des colonnes semi-enterrées : 4500 à 5000 € (à la charge du SMCTOM)

Environnement : Le réseau aérien (orange ou ERDF) devra être inexistant au-dessus des colonnes pour permettre l'accès sans risque pour la collecte. Pour les colonnes semi-enterrées, le réseau souterrain devra être inexistant (eau, ERDF, GRDF, Orange...) sur la zone d'implantation des colonnes (moins de 2 mètres de profondeur).

Les colonnes devront être implantées sur le domaine public. Sinon une convention sera passée avec le propriétaire. Il est prévu un point de collecte pour 120 habitants : 12 points sur le territoire de la commune de Lisle.

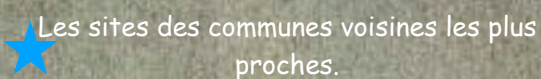
Emprise : L'emprise au sol est de $6 \text{ m} \times 2 \text{ m}$ pour un point de collecte 4 flux.

Travaux : Pour les colonnes aériennes il sera réalisé une plateforme calcaire compactée recouverte d'enrobé. Pour les colonnes semi-enterrées, il sera réalisé un fond de fouille de 2 à 3 m.

Le Génie Civil sera à la charge du SMCTOM.

Programmation de l'opération :

- Information auprès des communes et avis : septembre 2019
- Présentation : octobre 2019
- Délibération du SMCTOM en octobre/novembre 2019 pour valider le schéma d'implantation et le programme d'achat du matériel
- Acquisition du matériel début 2020
- Réalisation des travaux à partir de mi 2020
- 2021 : mise en place et facturation « blanche »
- 2022 : facturation réelle
- Une visite sera rendue à chaque domicile pour explications
- Une réunion publique sera organisée





Une Voie Verte en Vallée de la Dronne



L'action en faveur de la transition énergétique est une réalité sur notre territoire depuis plusieurs années. La thermographie aérienne, le cadastre solaire, l'analyse des potentialités de production d'énergies renouvelables, les réflexions sur l'agriculture de demain, la mise en avant des producteurs locaux, l'intégration des enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme, voilà quelques exemples concrets.

Avec un équivalent par habitant de plus de 30 kms par jour réalisés avec un véhicule automobile, il n'était pas possible de laisser de côté le domaine du transport, gros consommateur d'énergie. Parmi les réflexions, l'utilisation du vélo. La création, le long de la Dronne, d'une "voie verte destinée" réservée aux déplacements non motorisés sera intégrée dans le projet "vélo et territoire" de la CCPR, projet retenu par l'ADEME.

Autour de Lisle, Tocane et Ribérac, seront pris en compte des usages plus "urbains" avec par exemple les ballades de courte durée. Cela nécessitera une infrastructure adaptée à une fréquentation plus forte et compatible avec tous les modes de déplacements doux (piétons, vélos, poussettes, rollers, trottinettes, etc). La première étape consiste à bâtir le schéma directeur d'aménagement cyclable de la CCPR. Cela va commencer très prochainement.



image : francevelotourisme.com

L'objectif à long terme est une proposition de parcours sur une journée, un week-end, trois jours ou d'une semaine sur les 87 kms du territoire du Val de Dronne de Brantôme à Aubeterre (circuits pédestre, cyclistes, nautiques...)

Coupe Forestière sur la commune de Lisle

Un certain nombre de détériorations d'équipements et de dégradations de la voirie communale et intercommunale a été constaté ces derniers temps lors de chantiers d'exploitation forestière sur la commune de Lisle.

Le stockage du bois sur voie publique ou, si besoin, le stationnement sur voie publique pour charger/décharger le bois, est soumis à une demande d'autorisation (arrêté) de voirie à la mairie, à l'EPCI ou au Département selon la propriété de la voirie.

Il est nécessaire de réaliser un état des lieux de la voirie pour permettre la remise en état des biens éventuellement dégradés par l'exploitant forestier.

La mairie de Lisle demande donc aux propriétaires forestiers souhaitant réaliser une coupe de nous mettre en relation avec l'exploitant forestier afin d'établir une déclaration d'ouverture d'exploitation et un état des lieux de la voirie et des biens communaux et intercommunaux. (Voir charte de bonnes pratiques de l'usage de la voirie communale et communautaire dans le cadre de l'exploitation forestière en Dordogne, disponible en mairie).



Compteurs LINKY

Plusieurs personnes ont interpellé la mairie verbalement ou par courrier au sujet des compteurs LINKY et nous tenons à leur apporter les précisions suivantes :

Toutes les communes qui ont pris une délibération contre la pose de ces compteurs sur leur territoire ont été déboutées et condamnées à payer une amende. Aussi, quels que soient les arguments tout à fait recevables des opposants à ces compteurs « intelligents », nous ne pouvons prendre la moindre délibération à ce sujet qui sera systématiquement refusée par la Préfecture.



Par contre, le propriétaire peut lui-même s'opposer à cette pose. S'il s'agit d'un changement d'emplacement du compteur, ce sera à la charge financière du particulier. S'il y a un refus absolu de la part du propriétaire, celui-ci se verra facturé la totalité des frais lors d'un hypothétique changement ultérieur. Toutes les remarques sont à faire remonter à Enedis.



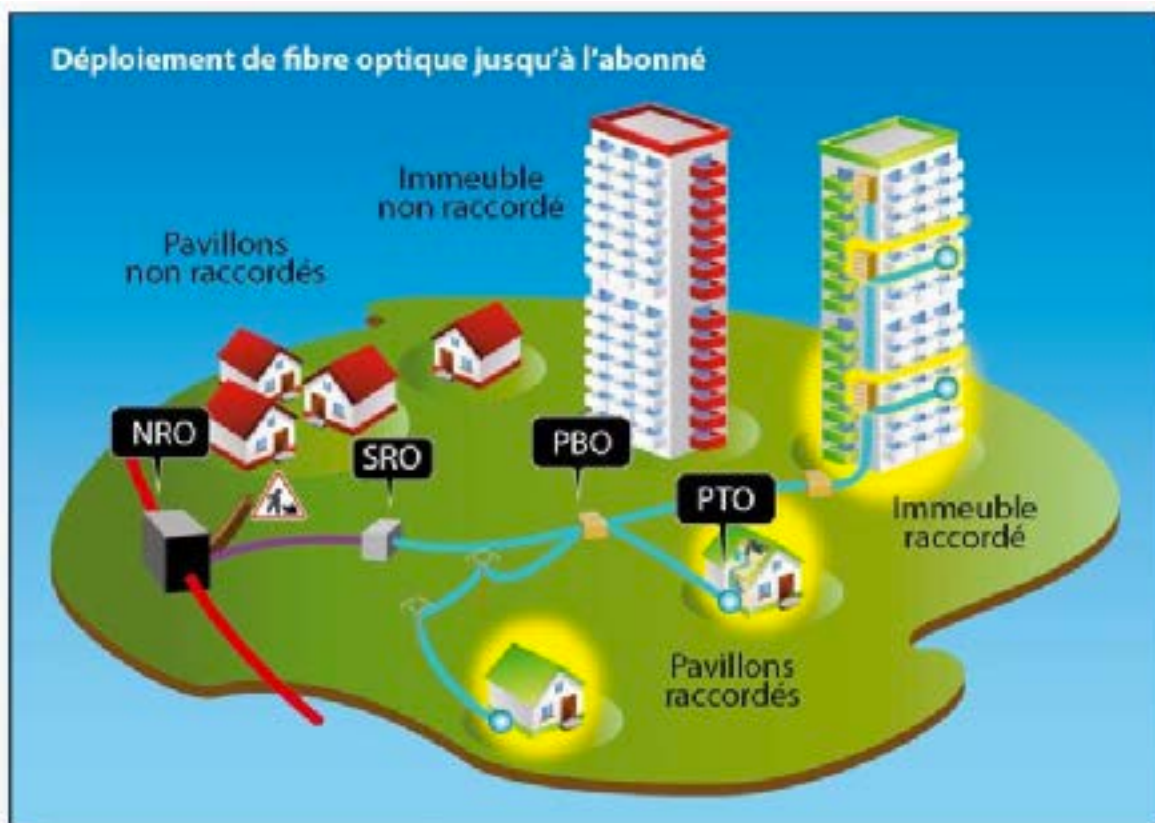
Projet Fibre Optique FttH (Fibre to the Home*)

Dans le cadre du projet de la fibre optique sur notre commune il est prévu l'implantation d'un NRO (Noeud de Raccordement Optique). C'est le Syndicat Mixte Périgord Numérique qui a en charge le déploiement du réseau FttH du département de la Dordogne. Après une visite du terrain le 29 avril dernier, l'emplacement le plus approprié pour cette armoire (« Shelter » = abri) d'environ 18m² (2,5m x 7m) a été validé sur le parking de la Salle des Jeunes au stade municipal.

Le NRO est le point d'entrée majeur pour les opérateurs fournisseurs d'accès internet afin de livrer des services aux abonnés. La fibre optique est ensuite transportée vers un SRO (Sous Répartiteur Optique) puis un PBO (Point de Branchement Optique) et enfin à la Prise Terminale Optique (PTO, la maison), voir le schéma ci-dessous.

A droite : exemple d'un Shelter NRO

* Fibre to the Home = Fibre vers la maison



La remise du Diplôme National du Brevet (DNB) au collège Michel Debet de Tocane le vendredi 8 novembre. A droite les diplômés lillois : Lucie FOUCAUD (DNB), Cassandra PUYPELAT (DNB & PSC1 - Prévention et Secours Civique), Océane RAYMONDEAU (DNB), Julien PUYPELAT (PSC1), Lauriane GARREAUD (DNB). Manoa LOUIS est absente sur la photo. Julien a été en plus remercié pour son implication en tant que responsable dans la commission de sécurité et hygiène au collège.



L'école élémentaire accueille 45 élèves, répartis sur deux classes : CE1-CE2 et CM1-CM2.

Cette année sera placée sous le signe du sport : tennis jusqu'aux vacances d'automne grâce à un partenariat avec le club de tennis de Lisle, baseball et rugby avec les intervenants sportifs de la CCPR, et piscine pour l'apprentissage de la natation.

Les élèves sont allés visiter le musée national de la préhistoire aux Eyzies de Tayac Sireuil ainsi que la grotte préhistorique de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac.

Le 5 novembre, ils se sont rendus au festival Ombres et Lumières à Ribérac.

Je profite de cet article pour lancer un appel : si vous avez des jeux de société complets, dont vous n'avez plus l'utilité, vous pouvez les donner à l'école élémentaire pour occuper les récréations pluvieuses. Merci de les déposer en mairie.

Mme Chrystel DARROUZES, Directrice

École Maternelle

A la suite de la décision prise par la DSDEN (Inspection Académique) de fermer une classe à l'école élémentaire et afin d'harmoniser les effectifs des classes des 2 écoles de Lisle, les équipes pédagogiques ont pris la décision d'accueillir cette année, les 9 élèves du CP à l'école maternelle.

En conséquence, notre école voit son effectif d'élèves fortement augmenté par rapport aux années précédentes. Les 44 élèves scolarisés à l'école maternelle sont répartis dans 2 classes :

- La classe des TPS/PS/MS de M. ROBIN Bruno (enseignant et directeur) et Mme CREYSSAC Nadine (ATSEM) accueille 25 élèves (4 TPS, 14 PS et 7 MS).
- La classe des GS/CP de Mme MOYRAND Isabelle (enseignante) et Mme SANDAYE Linda (ATSEM) accueille 18 élèves (9 GS et 9 CP).

Les 2 classes sont maintenant équipées de VPI (Video Projecteur Interactif) permettant de projeter l'écran d'un ordinateur sur un grand tableau blanc. Cette technique offre de multiples possibilités d'interaction avec les enfants (qui ne sont pas seuls face à l'écran...).

Outre les projets et sorties « traditionnels » de l'école maternelle de Lisle, à savoir :

- **La sortie au cinéma de Ribérac** en décembre.
- **Les rencontres sportives en partenariat avec l'USEP** (déplacements prévus au gymnase de Mensignac et au Dojo de Coulounieix).
- La visite du **Musée du Périgord** (ateliers adaptés aux très jeunes enfants).

La nouvelle équipe pédagogique souhaite poursuivre les projets éducatifs « environnementaux » et « alimentaires » en :

- refaisant appel à **une intervenante du SMCTOM de Ribérac pour apprendre à trier les déchets**.
- mettant en place le projet de « **nourrir les oiseaux l'hiver** ».
- agrandissant l'espace dédié au **jardinage (technique de la permaculture)**.
- se rendant à la **ferme la Dynamo de Mensignac** pour visiter une **chèvrerie** et apprendre à **faire du pain** (au levain).



Le fête de l'école maternelle à la fin de l'année scolaire le 28 juin avec un spectacle des enfants et une pièce de théâtre proposé par des intervenants externes.



Le mardi 3 septembre : visite de Mme l'Inspectrice de la Circonscription de Périgueux Nord Mme Nancy Brotherson et ses collègues ici à gauche et au milieu avec M. Bruno ROBIN le nouveau directeur de l'école maternelle. A droite dans la classe de Mme Moyrand pour la grande section et CP.



Ci-dessus : les écoliers de la maternelle avec Mr ROBIN, Mme Moyrand, Mme Creyssac et Mme Sandaye.

Ci-dessous : les élèves de l'école primaire.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LISLE

Afin de faciliter l'accueil des écoles à la bibliothèque, les horaires pendant la période scolaire sont les suivants :

lundi 9h-10h30.
mardi 10h-12h.
jeudi 9h-10h30.
vendredi 10h-11h30.

En période de vacances scolaires :

mardi 10h-12h
mercredi 10h-12h.
jeudi 10h-12h

Nouveauté : à la bibliothèque, pendant les vacances, nous serons ravis d'accueillir, le mercredi matin de 10h à 12h, vos enfants pour une matinée jeux de société que nous mettrons à leur disposition.

À très vite, Gaëlle Liess



Cantine Scolaire

La cantine cette année compte plus de 70 enfants et propose toujours ses repas bio environ une fois par mois et obligatoirement des repas végétariens une fois par semaine. Elle privilégie de préférence le circuit court et bien sûr les achats locaux. Vous pouvez retrouver les menus du restaurant scolaire sur le site de la mairie : www.mairie-de-lisle.eu dans l'onglet Ecole > Restaurant Scolaire.

Exemple de repas végétarien :

- Carottes râpées
- Galettes de légumes
- Petits pois
- Fromage
- Banane

Exemple de repas Bio :

- Crudités
- Saucisses
- Purée de pois cassés
- Tome Blanche
- Kiwi

Parmi les repas un peu plus spéciaux proposés et appréciés par les enfants, il y a particulièrement : le sauté de porc à l'espagnole (avec chorizo et pois chiches) ; la blanquette de veau ; le navarin d'agneau. Chaque mois, les enfants partagent un superbe gâteau d'anniversaire avec leurs camarades qui ont soufflé leurs bougies tout récemment.





Histoire d'eau à Lisle de 1949 à nos jours

Le captage de l'eau pour la distribution au sein de la commune est estimé à 600 000F au 3 juillet 1949. (Le décompte définitif des travaux exécutés par l'entreprise Griffoule frères est de 607 716F en juin 1950). Une subvention de l'Etat est déjà accordée, un emprunt est fait et une imposition extraordinaire de 70 centimes est votée. Quelques mois plus tard, une avance de 230 000F est débloquée par le Crédit Agricole de Bergerac remboursable sur 30 ans. La deuxième partie du projet (château d'eau et canalisations) est étudiée et les plans établis. Il y a lieu d'en profiter pour demander l'alimentation de Rochereuil et Puymorin. Il est également nécessaire de recueillir les promesses de souscription auprès des usagers afin d'assurer la collecte de 5 000 000F indispensables pour continuer les travaux. En juin 1950, la promesse de participation atteint déjà la somme.

En octobre, le projet établi par Mr Salvarin du centre d'études de Montauban est adopté avec possibilité de déclaration d'utilité publique des travaux. Le ministère de l'agriculture est sollicité pour une subvention de 29 352 200F, avec engagement d'indemnisation des usiniers, irriguants et autres usagers des dommages dus à la dérivation des eaux.

En juin 1951, le maire de Creyssac propose de profiter du projet pour alimenter sa commune. Le maire de Lisle consent à faire modifier une partie de la canalisation qui alimenterait et conduirait l'eau à la limite de la commune qui serait considérée comme un client. La distribution intérieure resterait de son ressort et viendrait diminuer les charges d'exploitation. Un accord de principe acte la création d'un syndicat intercommunal Lisle-Creyssac avec son siège à la mairie de Lisle.

La souscription s'avérant insuffisante, la deuxième phase des travaux est inscrite au programme de 1952, subventionnée à 51%. Cependant l'achèvement des travaux de la 1ère tranche pourrait avoir lieu fin décembre 1951.

En décembre 1953, Lisle est alimentée. Les villages prévus à la 1ère tranche le seront courant 1954 ainsi que Creyssac et une partie de Grand-Brassac. Mai 1954 le pont sur la Dronne a été passé. Une station de pompage et des bassins pour l'alimentation des communes du syndicat sont projetés en juillet 1954 et constatés en 1955. Mr Roussarie est chargé de veiller à l'entretien du terrain du captage et il est envisagé de planter des arbres tout autour de la station.

En 1956 il est prévu la construction de réservoirs à la Roussellie Haute pour une distribution sur les communes de Biras, Bussac, Valeuil, Bourdeilles, Puy de Fourches. Une fois achevé il convient de continuer le réseau sur Mensignac et les villages de Tocane.

Les compteurs et branchements sont effectués dès février 1959 par l'entreprise Castello Frères.

En mars 1972 la Sablaise des Eaux est autorisée à faire un branchement au lieu dit Lavergne. Mais contrairement à une demande, en 1976 elle n'a fait aucune vérification des bornes à incendie.

A la fin de cette même année un projet envisage le rattachement du syndicat Lisle-Creyssac à celui de Razac sur l'Isle, le conseil donne son accord. La fusion a lieu en 1978 et la « Sablaise des Eaux » assure le fermage et le fonctionnement du réseau. Les réservoirs du Châtenet et Chez Jassou assurent le relais.

En 1992 une demande de renforcement est faite pour Pommier, la Monerie et une extension aux Champs. L'année suivante le château d'eau du Châtenet est rénové.

La qualité de notre eau avérée par des analyses régulières amène en 1985 (renouvelé au début des années 2000), un projet de mise en place d'une unité de mise en bouteilles. L'eau est conforme aux directives européennes, mais il est constaté la présence de coliformes et chlostridium.

Notre source alimente actuellement une dizaine de communes et vient en renfort si nécessaire de la source des Moulineaux à Razac.



Fondation du Patrimoine

La commune remercie les personnes qui ont fait un don à la Fondation du Patrimoine pour les rénovations de l'église et du bâtiment de la bascule. Les sommes récoltées sont de 1426€ pour l'église et d'environ 500€ pour la bascule.



Le Chemin Boisé

Commencée sous Auguste et reprenant le tracé d'une voie gauloise préexistante, une importante voie romaine n° VR28 (table de Reutinger) est construite pour relier Vesunna (Périgueux) à Mediolanum Santonum (Saintes), la capitale de la province Aquitania sous l'occupation romaine.

D'une longueur d'environ 140km elle traverse la Charente Maritime, la Charente et la Dordogne, passant par Villebois-Lavalette, traversant la Lizonne à Champagne-Fontaine, suivant le tracé de la D2 et de la D106 jusqu'à Creyssac via La Tour Blanche. Elle traverse la Dronne au Pont d'Ambon, passe au sud de Bussac vers Merlande, traverse Chancelade et arrive à Périgueux par le quartier du Toulon.

Elle longe parfaitement les couches géologiques calcaires du crétacé.

Son nom Boina en occitan est issu de boisné signifiant « borne ». Elle était dotée de bornes militaires pouvant atteindre 2m de haut. Il s'agissait de colonnes cylindriques d'un diamètre d'environ 50cm, sur une base cubique. Des inscriptions y indiquaient des distances.

Elles étaient situées aux carrefours, entrées et sorties d'agglomérations, vers les ponts, les gués.

La borne du Toulon trouvée vers la Source en 1754, porte le nom de l'empereur Florian et se trouve au musée Vesunna.

Les traces de ce chemin sont particulièrement visibles en Charentes

Saintes conserve les traces de l'occupation romaine avec ses arènes et son arc de Germanicus.

(Sources : mediolanum-santonum.fr/chemin-boisé.html et SO le Mag n°375 du 08/06/2019)

Sur la départementale D2, la partie de ce chemin, sur la commune de Lisle, a été nommée « Route du Chemin Boisé » lors du projet d'adressage (voir page 9).

La place des banquettes dans les années 60 - 70



Vous souvenez vous
tous les dimanches après-midi, du grand rendez-vous des
amateurs de « QUILLOU », devant le bar de chez Mme Alice ?
C'est dans la bonne humeur que se retrouvaient quelques fidèles
bien décidés à remporter la partie.

[En hommage à Armand Delugin, et à ses compagnons de jeu]

Souvenirs...souvenirs...

Si vous voulez partager un souvenir
lislois d'antan merci de contacter la
mairie.

Vos photos et un texte peuvent être
inclus dans la prochaine édition.



A gauche : (de gauche à droite) Martin LESAGE Secrétaire Général de la Préfecture, Joël CONSTANT Maire, Claude BERIT-DEBAT Sénateur, Pascal DELGUILHEM représentant la Région & Germinal PEIRO Président du Conseil Départemental de la Dordogne.
A droite : Rassemblement des invités et des lillois sous la halle.



Inauguration officielle du cabinet dentaire, annexe de l'Espace de Santé Rural par Marie-Pascale ROBERT-ROLIN Conseillère Départementale.
Visite guidée du cabinet dentaire pour les personnalités par la dentiste Muriel AUBERGER.



Inauguration officielle à l'église par Martin LESAGE Secrétaire Général de la Dordogne qui coupe le ruban tricolore. Aussi présents le Député Jean-Pierre CUBERTAFON, les Conseillers Départementaux Jeannik NADAL et Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, les Sénateurs Claude BERIT-DEBAT & Bernard CAZEAU, le Président du Département Germinal PEIRO, le représentant de la Région Pascal DEGUILHEM et le Curé Philippe DOUMENGE.



Visite de l'édifice avec explications des travaux par l'architecte M. De La Ville.





Inaugurations de trois projets phares du mandat

Comme le veut la tradition, les trois gros projets achevés cette année se devaient d'être inaugurés.

En présence d'une affluence très nombreuse de plusieurs personnalités, des élus, des praticiens de santé, des artisans, des représentants de l'église, de la presse et bien sûr des habitants de Lisle...les édifices ont été inaugurés et le ruban bleu blanc rouge coupé à chaque bâtiment. Après les discours et pour conclure, un somptueux apéritif dînatoire préparé par le traiteur local Patrick Marty a mis un terme à cette belle soirée.



En haut à gauche le Président du Conseil Départemental de la Dordogne coupe le ruban tricolore devant l'Espace de Santé Rural. En haut à droite, le maître d'oeuvre Mr Coq, donne des explications aux personnalités, puis visite de l'ESR.

Discours par les personnalités présentes et par les praticiens de santé avec la présentation de chaque discipline. Au micro Mr Laurent BLANCHÉ, docteur généraliste et Président de la Société Civile de Moyens.



Applaudissements pour l'équipe municipale qui a travaillé depuis plus de cinq ans sur ces différents projets.

Présence de Mr et Mme Mazière anciens propriétaires du bâtiment de l'Espace de Santé Rural invités à l'inauguration.



Les associations Lisloises

Comité des Fêtes
**Bureau en cours
de
renouvellement**

Limens JSA
Présidents :
Jacky BELUCHE
Sébastien BONTEMPS
06-79-38-94-65

Chasse

Présidente :
Françoise GASQUET
05-53-03-40-00

Le Roseau Lislois

Président :
Joël TRANCHON
05-53-04-28-60

Tennis Club

Cot-Présidentes :
Christiane DEMARTEAU
Florence LESUEUR
06-85-05-30-67

Belisle Western

Présidente :
Béatrice LARUE
05-53-03-98-87

Vivre à Lisle

Président :
Jean-Louis FARGEOT
05-53-04-50-38

Amicale Laïque

Présidente :
Waliba DORHRI
09-09-43-46-57

Sentiers et Randonnées
Les petits pas de Lisle

Présidente :
Ariette BESSINE
06-21-16-68-35

Billard Club

Président :
Thierry LEBRUN
06-04-45-61-75

Lisle Tonic

Président :
Jean HAMEAU
05-53-07-20-55

AFM-ACPL

Vice Présidente :
Marie-Lise
LACOMBE
05-53-04-50-03

Les Vaches d'Aqui

Présidente :
Line SIMON
06-63-48-90-63

ADRAHP

Président :
Christlan CHEVILLOT
05-53-04-85-02

**Les Chevauchées
du Périgord**

Présidente :
Annie DURANTON
05-53-04-44-28

FNACA

Président :
Yves BRANDY
05-53-54-80-70

AFN

Président :
Julien ROUFFET
05-53-03-60-87

FNATH

Président :
François GILBERT
05 53 03 47 25

Rural Sauvage

Président :
Maxime GUINOT
ruralsauvage@gmail.com



Vivre à Lisle

A la suite du concert de Mozaïc Jazz du dimanche 7 Avril, l'association vivre à Lisle a organisé le concours biennal des peintres dans la rue le dimanche 30 juin. Il a réuni 19 artistes dans la catégorie adulte et 15 dans la catégorie enfant.

Malgré une température caniculaire, cet événement continue à susciter l'intérêt des artistes venant du Gers, du Lot et Garonne, de la Haute Vienne, de la Charente et de la Dordogne.

Le premier prix a été remporté par Cathy Rodriguez de Nérac. Chaque artiste est reparti avec un cadeau, il en est de même pour tous les enfants participants.

Remise d'un chèque de 1000€ à l'association périgourdine des enfants malades de l'hôpital de Périgueux par l'association Vivre à Lisle et le chef d'orchestre de Mozaïc Jazz



Le concours de peinture du 30 juin organisé par Vivre à Lisle et l'Amicale Laïque



l'Amicale Laïque

Lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : DORHRI Wahiba,

Secrétaire : BECARY Myriam

Secrétaire : Adjointe MADIN Maud

Trésorier : De OLIVEIRA FERREIRA François

Trésorière Adjointe : BRUDY Pascale



A l'issue de cette réunion il a été décidé de continuer, pour nos enfants, certaines manifestations comme le marché de Noël, le carnaval et la kermesse et de soutenir financièrement ainsi les projets pédagogiques des enseignants. Vous êtes disponibles, vous avez quelques heures de libre, des idées, vous êtes les bienvenus.



N'OUBLIEZ PAS - C'EST POUR VOS ENFANTS !



Belisle Western Club de Danse Country

Reprise des cours le lundi 9 septembre. Cours tous les lundis soir à la salle des fêtes de Lisle de 18 h 30 à 21 h 00.

Pour tous renseignements :

Téléphone au 06 28 76 11 08 ou au 07 85 01 53 88

Image de notre dernière sortie à Coulounieix toute la journée avec la chorégraphe Marie Claude Gil. Très belle journée.

Le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes vous a proposé cette année le feu de la St Jean, deux marchés festifs, la fête du 14 juillet, les 4 jours de la Fête de la St Roch, le thé dansant...

Suite à l'assemblée générale du 18 octobre le comité se trouve sans bureau complet mais avec plusieurs bénévoles pour assurer un minimum d'animations pour l'année à venir.

Si vous pouvez donner un peu de votre temps pour aider cette association clé de Lisle vous serez les bienvenus. Contactez la mairie. Merci



Lisle Tonic

Le conseil d'administration et le bureau ont été reconduits lors de l'assemblée générale du 2 mai dernier, les tarifs de la saison dernière maintenus pour 2019/2020 à l'exception du cours du jeudi soir à 19h.

Ce dernier, initié à la demande de personnes actives, peine à faire le plein. Est-ce le manque de temps, l'horaire qui sont en cause? N'hésitez pas à nous contacter si celui-ci vous intéresse.

Nous constatons avec plaisir un renouvellement et une augmentation des effectifs des cours de Pilates le lundi à 10h et de gymnastique d'entretien le jeudi à 17h.

Pour tout contact :

J. Hameau président au 06 25 04 64 11

M. Dudon secrétaire au 05 53 04 59 53

Mail : lisletonic@laposte.net



Rural Sauvage

Le samedi 22 juin 2019, l'association Rural Sauvage a investi la commune pour une déambulation artistique dans les lieux remarquables du village sous le nom de LISLE SAUVAGE. L'Église, le lavoir, la Donzelle, la halle et la rue du Lavoir ont été leur terrain d'expérimentation musicale et théâtrale qui a rassemblé un peu plus de deux cents personnes sur la journée.

L'association et l'équipe de bénévoles tiennent à remercier la commune pour la mise à disposition des lieux, les cantonniers et le comité des fêtes pour leur soutien technique et matériel et surtout les Lisloises et Lislois qui ont eu la curiosité de venir pour redécouvrir le village !

L'année prochaine l'association compte bien remettre le couvert ! Pour cela, ils sont à la recherche de lieux insolites sur la commune et de propositions de logements pour les artistes qui viendront. N'hésitez pas à les contacter sur leur adresse courriel : ruralsauvage@gmail.com





Club de randonnée Les Petits Pas de Lisle

Reprise de nos marches depuis le mardi 10 septembre.

Rendez vous tous les mardis à partir de 13h30 sur le Boulevard Marguerite Peyrou.

Renseignements au 06 28 76 11 08

Nous avons fait deux randonnées autour du barrage de Miallet grosse réserve d'eau pour notre rivière la Dronne. Nous l'avons vu plein début juin et vide en octobre. Merci pour les concepteurs de ce barrage agricole très bien entretenu par le Conseil Départemental.

Le même jour nous avons rendu une visite à la Dronne au Saut du Chalard à Champs Romain (photo à gauche).

Les Chevauchées du Périgord

La pratique des sports équestres apporte aux enfants de multiples aptitudes :

- D'abord la rigueur et l'adresse de leurs gestes
- L'équilibre et la conduite d'un cheval ne sont pas d'une facilité évidente. Les soins à prodiguer à un animal impliquent de la précision, du calme et de la volonté
- Les soins et la nourriture d'un cheval, cela s'apprend également
- La monte d'un cheval au pas, au trot, au galop nécessite de la compétence. Il nous a fallu, à nous mêmes de l'application et de l'expérience, avant de l'inculquer à nos propres élèves, et cela est moins facile que de se servir d'un vélo



En pratiquant l'équitation avec notre monitrice Barbara Autefort, vos enfants gagneront en compétence et équilibre plus que les parents ne l'imaginent.

Annie Duranton
Présidente

Camping Municipal saison 2019

Cette saison se termine avec un bilan similaire à celui de l'année précédente en terme de recettes.

Ce fut une saison courte qui a démarré tardivement et qui s'est terminée subitement. D'autres campings du Département ont également vu une baisse de fréquentation, cela dit le bilan n'est pas négatif.

Nous avons accueilli nos « habitués » qui viennent séjourner chaque année au Camping du Pont depuis plus de 30 ans, et nous avons des nouveaux « habitués » plus jeunes !

Le snack a vu une très bonne fréquentation des lislois et des vacanciers. La baignade nous apporte des clients au snack qui loue la licence IV de la commune.

Guy & Martine BRUNET





LIMENS JSA FOOTBALL CLUB

LIMENS JSA entame sa 4^{ème} saison en Championnat Régional. Les déplacements sont plus importants (Haute Vienne, Corrèze, Charente) mais le niveau de football est plus intéressant et permet aux jeunes joueurs de progresser plus rapidement.

Les effectifs sont stables. A la fin de l'exercice 2018/2019 nous étions à **340 licenciés** avec un peu plus de 150 jeunes, pour une vingtaine d'éducateurs diplômés. Le nombre d'équipes engagées progresse : **10 équipes en jeunes** des U6 à U17 dont 1 équipe jeunes féminines U7-U9 et **6 équipes séniors** dont 1 équipe loisir et 1 en foot à 8.

Les matchs se déroulent pour cette saison 2019/2020 sur les terrains de Lisle et Mensignac, les installations de St Astier sont en travaux et seront opérationnelles pour le début d'année prochaine.

L'équipe 1 joue sur le terrain de Mensignac le dimanche à 15 heures ainsi que l'équipe 2 mais à 13h. Les équipes 3 et 4 jouent soit à Lisle soit à Mensignac à 15 h selon la compétition championnat ou coupe. Pour les rencontres de jeunes elles se déroulent sur les trois communes principalement le samedi.

Notre école de football se développe grâce à nos éducateurs diplômés qui encadrent nos jeunes la semaine et le samedi. Le travail paie. En effet pas moins de 5 jeunes ont intégré l'effectif de l'équipe première cette saison.

Notre première édition du LIMENS JSA CHAMPIONS LEAGUE a été une réussite, avec près de 600 jeunes sur le week-end de pentecôte et une formule de tournoi innovante (seul tournoi de style en Nouvelle Aquitaine). Nous remercions la mairie de Lisle pour son soutien (aide à la mise en place et coupes).

Le club remercie les trois municipalités pour leur implication financière et technique de tous les instants afin que la pratique du football soit possible dans de très bonnes conditions. Merci aux employés communaux pour leur disponibilité à l'entretien des terrains et leur aide pour l'organisation des manifestations.

Merci aux partenaires qui nous soutiennent par leurs dons pour équilibrer un budget qui est de 100.000 euros pour cette saison. Les efforts de tous permettent de maintenir des activités sportives et loisirs sur les territoires de nos communes.

LES MANIFESTATIONS

Année 2019

Samedi 10 août Match de gala à 17h30 à Mensignac, Trélissac U19 Nat. / Girondins de Bordeaux U19 Nat, et mardi 20 août Match de préparation à 19h30 à Mensignac Trélissac (R1) / Bergerac (R1)

Samedi 12 octobre Repas entrecôte - Mensignac

Samedis 9 et 16 novembre Vente de calendriers LIMENS JSA

Vendredi 6 décembre Arbre de Noël - École de Football

Vendredi 13 décembre Repas de Noël Séniors / U18

Année 2020

Dimanche 26 janvier Loto - Gymnase du Roc - Saint Astier

Samedi 28 mars Repas entrecôte/frites - Lisle

Samedi 11 avril Tournoi U7 / U9 - Saint Astier

Samedi 16 mai Repas École de Foot - Saint Astier

Samedi 6 juin LIMENS JSA CHAMPIONS LEAGUE - Mensignac Catégories U9 et U11

Dimanche 7 juin LIMENS JSA CHAMPIONS LEAGUE - Mensignac catégories U13 et U15

Contact Ecole de Foot : Grégory CARIO (RTJ) : 06 62 83 19 85

Contact Siège : Belluche Jacky (Président) : 06 78 14 67 12

Site internet : <https://limensjsa.footeo.com>





Club de Tennis Val de Dronne



Assemblée générale

Le 27 septembre 2019, les membres de l'association du Tennis Club du Val de Dronne se sont réunis à l'ancienne cantine de St Méard de Dronne en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation par simple lettre numérique du président.

L'Assemblée était présidée par Mme DEMARTEAU Christiane, présidente de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente:

Elle a ensuite présenté les chiffres clés de l'année écoulée et ce qui a été fait :

- Augmentation des effectifs (+ 19) :
 - o 113 enfants en école de tennis et tennis à l'école ;
 - o 65 adultes ;
 - o 7 adultes handicapés valides (=) ;
 - o 2 licences découvertes.

Il a été fait lecture des différents rapports (moral et financier). L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les rapports financiers, ainsi que le budget prévisionnel.

Composition du bureau.

Présidente :	DEMARTEAU Christiane
Président d'honneur :	VOUGIER Pierre
Trésorier :	DEMARTEAU Jean Rémi
Trésorier adjoint :	MATHIEU Sylvie
Trésorier adjoint :	DUMONT CLUGNAC Cyprien
Secrétaire :	CARRET Françoise
Secrétaire adjoint :	ROUSSARIE Pauline
Secrétaire adjoint :	PONCET Gaël

Agenda

Ce qui a été fait :

- fête du tennis le 8 juin à Lisle ;
- fête du club le 29 juin à Tocane ;
- tennis à l'école début juillet à Lisle ;
- compétitions par équipes septembre - novembre 2019 : mixte, seniors+ (cinq équipes engagées),
- cycle tennis à l'école septembre - octobre pour l'école primaire de Lisle,
- tennis loisirs le jeudi après-midi.

Ce qui est fait :

- tennis loisirs à Lisle le jeudi à partir de 14h,
- compétition par équipe le week-end de novembre à mai 2020 (cinq équipes engagées),
- école de tennis le samedi matin à Tocane,
- entraînement compétiteurs le jeudi soir à St Méard de Dronne,
- entraînement loisirs le dimanche matin à Celles.

Ce qui va être fait :

- Réfection de l'éclairage du cours de Lisle,
- mise en peinture du club house de Lisle,
- Stages débutants.

Retrouvez nous sur Facebook @TCValdeDronne.

Contact : tel : 06 85 05 30 67 ; mail : 59240666@fft.fr.





Les proverbes de cette édition :

- Ste Catherine (le 25 novembre), toute fille veut la fêter, mais point ne veut le coiffer
- Commerce : le prix s'oublie, la qualité reste
- Argent : si vous voulez savoir le prix de l'argent, essayer d'en emprunter



Chirurgie en urgence ! Le cheval a perdu sa tête !!



Batman & Robin sont venus à la fête ???



Tu tires ou tu pointes ?!

LISLE Dimanche 8 DECEMBRE

MARCHE DE NOEL

CHAMALLOWS GRILLÉS

10 h 00 – Ouverture du marché

10 h 30 – Arrivée du Père-Noël – Visite du patrimoine Lisois

12 h 30 – Restauration fish and chips
« Le Petit Poisson » (sous chapiteau)

13/14h30 – Arrivée des « Mascottes » (le Roi Lion et Pluto)
Animation musicale « Charlie & Co » (gratuit)

15/16 h – Chants dans l'église « Les Fripouilles en chansons » (gratuit)

16/17 h – Spectacle de feu (gratuit)
Retour des Mascottes et du Père Noël

Exposition et vente de produits locaux, régionaux, artisanaux

Journée organisée par l'Amicale Laïque de Lisle et les élus




Une belle omelette en perspective



Pizza Jo en plein boulot

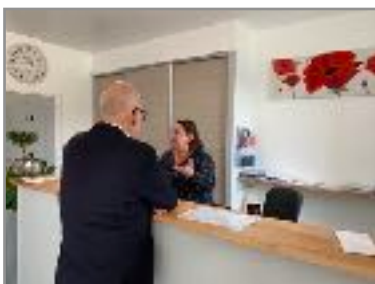


Pourquoi ce nom :

- **Rue de Périgueux :** appelée aussi parfois « rue des écoles », elle ne doit pas être confondue avec la Route de Périgueux toute proche. Cette dernière n'a pas toujours existé et pour se rendre au chef lieu, il fallait passer par la rue de Périgueux, suivre le chemin de Labattu et les chemins suivant la crête jusque vers Dourles.
- **Boulevard Marguerite Peyrou :** le conseil municipal a décidé d'honorer l'héroïne lisloise qui a sauvé le village lors du siège de la ville en 1593. Marguerite était fille du fournier banal. Sa bravoure au cours de ce siège a également été honorée non par Henri IV qui régnait à ce moment là, mais par son petit fils Louis XIV par le don d'une plaque de cheminée qui se trouve de nos jours dans le hall de la mairie.
- **Route du Chemin Boisé** - voir page 13.

Les Dates à retenir :

- Le Marché de Noël aura lieu **le dimanche 8 décembre** toute la journée (voir l'affiche de la page de gauche)
- Le repas des aînés **le dimanche 2 février** animé par Philippe Rodrigues au clavier. Les inscriptions se feront courant janvier à la mairie
- Inscriptions sur les listes électorales : si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales vous pouvez vous inscrire jusqu'au **vendredi 7 février à 16h00** afin de pouvoir participer aux élections de 2020, notamment aux élections municipales de mars prochain
- Voeux du maire et de son conseil municipal le dimanche **5 janvier 2020 à 11h00**
- Elections municipales : 1er tour **le dimanche 15 mars** ; 2e tour **le dimanche 22 mars**



La visite du Député Jean-Pierre CUBERTAFON, accompagné de son suppléant Marc MATTERA et de son équipe les 22 et 23 mai derniers. Une réunion avec des élus lislois, des élus de communes voisines et de quelques lislois était suivie par des visites dans les commerces et un déjeuner au Moulin du Pont. L'après midi l'équipe s'est rendue aux écoles, au restaurant scolaire, aux Ambulances Lisloises et à l'Espace de Santé Rural. Le deuxième jour était consacré aux visites des deux entreprises : Le Petit Claud (la noyeraie) et la ferme de la famille Gay (élevage).



URGENCES

Samu	Tél : 15
Urgences européennes	Tél : 112
Gendarmerie	Tél : 17
Pompiers	Tél : 18
EDF	Tél : 09 69 32 15 15
Service de l'eau SAUR	Tél : 05 81 31 85 03
ORANGE assistance	Tél : 3900
SFR assistance	Tél : 1023
Bouygues assistance	Tél : 1064
Free assistance	Tél : 1044



SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Mairie de Lisle	Tél : 05 53 04 50 02
Mairie de Lisle	Fax : 05 5354 58 81
Salle communale et bibliothèque	Tél : 05 53 04 51 77
Restaurant scolaire	Tél : 05 53 07 05 83
Accueil périscolaire et centre de loisirs	Tél : 05 53 08 31 97
Camping municipal	Tél : 06 30 53 38 27
Ecole maternelle Directeur M. ROBIN	Tél : 05 53 04 54 66
Ecole Primaire Directrice Mme DARROUZES	Tél : 05 53 04 50 29
Déchèterie de Tocane	Tél : 05 53 91 61 33

SERVICES DE PROXIMITÉ

Notaire Maître DUBUISSON	Lisle Tél : 05 53 04 50 21 / Brantôme Tél : 05 53 05 70 87
La Poste Lisle	Tél : 05 53 04 50 51
Crédit Agricole	Tél : 09 69 32 22 47
Maison de la Dronne Montagnier	Tél : 05 53 91 35 11
Office de tourisme de Ribérac	Tél : 05 53 90 03 10
Office de tourisme Brantôme	Tél : 05 53 05 80 63
CCPR (Communauté de Communes du Périgord Ribéracois)	Tél : 05 53 90 61 94 / 05 53 90 56 49 ?

ESPACE DE SANTÉ RURAL DE LISLE ET AUTRES SERVICES MEDICAUX À LISLE

Pharmacie Lacombe-Bourdinaud	Tél : 05 53 04 50 03
Docteur BLANCHÉ (secrétaire les lundis et les mercredis)	Tél : 09 72 17 60 86 (Plateforme rendez-vous 05 53 04 51 53)
Docteur DELGADO	Tél : 05 53 04 51 53 (Plateforme rendez-vous)
Infirmières : Mmes LABEYRIE Laurine, LUCAS Marie-Dominique & VERNEUIL Audrey (Mme LUCAS prendra sa retraite le 31 décembre et sera remplacée par Mme Axelle MOUCHEBEUF à partir du 1er janvier)	
	Tél : 05 53 04 55 26
Kinésithérapeutes : Mmes DUPREZ Ségolène, DENIS Laurence, DEMOULIN Alice & MAZIERES Aude	
	Tél : 05 53 90 70 60
Pédicure-Podologue D.E. Mme Jessica TRONION (à partir du 1er janvier 2020. Les rendez-vous peuvent être pris à partir du 1er décembre 2019)	
	Tél : 06 36 14 58 41
Psychomotricienne : Mme AFFAGARD Amélie	Tél : 06 61 03 08 53
Ostéopathe M. GUERBET Romuald	Tél : 05 33 02 16 95
Dentistes : Dr AUBERGER, Dr SURAY et Dr FRANQUET	Tél : 05 53 04 51 53
Ambulances Lisloises, Taxi, Pompes Funèbres	Tél : 05 53 04 50 15
Vétérinaire Mme BOUDRY (Tocane)	Tél : 05 53 90 36 61
Vétérinaire de la Truffe (Ribérac)	Tél : 05 53 90 26 90
Pôle enfance/Aide aux personnes âgées/ Portage des repas : Mairie de Tocane	
	Tél : 05 53 90 61 94
Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCPR	Tél : 05 53 90 28 40 Ribérac
	Tél : 05 53 90 61 94 Tocane
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM et CMU)	Tél : 3646



ASSISTANCE AUX VICTIMES

Hôpital de Périgueux	Tél : 05 53 45 25 25
Centre Anti Poison	Tél : 05 56 96 40 80
Enfance Maltraitée	Tél : 119
Drogue Info Service	Tél : 0800 23 13 13
Tabac Info Service	Tél : 3989
Fil santé jeunes	Tél : 05 44 93 30 74
SIDA Infos service	Tél : 0800 840 800
Enfance et partage	Tél : 05 62 26 15 55
SOS Violence	Tél : 05 53 09 09 49
Maltraitance Vie conjugale	Tél : 39 19
SOS Enfants disparus	Tél : 116 000
Croix Rouge Ecoute	Tél : 05 53 53 30 74
Planning familial	Tél : 05 53 53 11 96



LA MAIRIE

Secrétaires : Marlène MATHA et Christine GALLET

Bibliothèque Municipale

Directrice : Gaëlle DENEUVILLE assistée de bénévoles.

Les horaires d'ouverture au public
sont disponibles à la page 15

Téléphone : 05 53 04 51 77

Possibilité de portage à domicile



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs au week-end

(du vendredi au dimanche / 3 jours) :

Particuliers lislois	110€*
Particuliers non-lislois	190€*
Associations lisloises	40€*
(2 locations gratuites chaque année civile)	
Associations non-lisloises	120€*
Petites réceptions	50€*
Forfait location vaisselle	50€
Forfait chauffage	60€
(du 1er octobre au 30 avril)	

* gaz compris

Pour connaître la disponibilité de la salle veuillez
consulter le site internet de la commune ou
demander à la Mairie ou contacter le responsable

Michel Séjourné

Téléphone : 06.20.41.32.08

La Gendarmerie de Tocane

Ouverte les lundis matins et les mercredis et
samedis après-midis

Téléphone : 05.53.92.57.58

En dehors de ces horaires contactez la Gendarmerie de
Ribérac au 05.53.92.57.00

Permanence d'une Assistante Sociale

Prendre rendez-vous avec Mme Hedont au :

Centre médico-social de Tocane

Tel : 05.53.02.06.72

Les Conseillers Départementaux du Canton de Brantôme

Mr Jeannik NADAL et Mme Marie Pascale ROBERT-ROLIN

(avec leur suppléants Jean-Paul Couvy et Bénédicte Bernegoue)

reçoivent dans les locaux de la Mairie sur rendez-vous. Téléphone : à la Mairie



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017

relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage

Du 1er Mars au 30 Septembre - Tout brûlage est interdit

Du 1er Octobre à fin Février

Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage

Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...)

****** Soumis à Déclaration en mairie 3 jours avant de faire brûler ******

L'imprimé pour faire la déclaration est disponible en mairie ou sur le site internet de la
Prefecture : <http://www.dordogne.gouv.fr>



Penser à composter les
feuilles, les tontes de gazon,
les épluchures...

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages :

- ❖ Les brûlages ne peuvent être pratiqués qu'entre le 1er octobre et le dernier jour de février, entre 10h et 16h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...).
- ❖ Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- ❖ Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- ❖ Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Votre Parten'air Atmo Nouvelle-Aquitaine : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Déchetterie de Tocane

La déchetterie de Tocane se situe à la sortie de Tocane en direction de Ribérac sur la zone d'activités.

Horaires d'hiver du 1er octobre au 30 avril :

Le mardi, mercredi et samedi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

La dernière admission se fait 10 minutes avant la fermeture

Citoyenneté - nuisances sonores

dues aux travaux de jardinage ou de bricolage des particuliers (horaires différents pour les entreprises)

Nous vous rappelons les créneaux autorisés par arrêté Préfectoral* pour ces travaux :



Jours ouvrables (du lundi au vendredi) :

de 8h30 à 12h & de 14h30 à 19h30

Samedi :

de 9h à 12h & de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés :

de 10h à 12h

* Article 20 de l'arrêté préfectoral N° PELREG-2015-10-45 du 7 octobre 2015 portant réglementation des bruits de voisinage

PHARMACIES DE GARDE SECTEUR BRANTOME 2019



LISLE : Ph Lacombe/Bourdinaud

semaines : 2-8-14-19-27-33-37-43-49

BRANTOME : Ph du vert galant

semaines : 6-12-17-23-29-35-41-47-52

AGONAC : Ph Gruber/Corre

semaines : 4-11-16-21-25-30-39-46-1

MAREUIL : Ph Dubesset

semaines : 5-10-13-20-26-34-40-45-51

CHÂTEAU L'EVEQUE : Ph Béraud

semaines : 7-15-18-22-31-36-42-48

CHAMPAGNAC DE BELAIR : Ph Benhamou

semaines : 3-9-24-28-32-38-44-50

Sous réserve de modifications de leur part

Les gardes débutent le vendredi à midi et se terminent vers 9h le vendredi matin suivant. La pharmacie de garde est affichée sur la vitrine de chaque établissement. Vous pouvez également composer le 3237 suivi de votre code postal ou vous rendre sur le site www.3237.fr en suivant les instructions.



Le Petit Claud

Agriculteur en cours de conversion Bio, sur une petite exploitation localisée sur la commune de LISLE.

Je vous accueille au moulin du PETIT CLAUD où je transforme et vends une partie de ma production (huile de noix,

noix, confiture...)

Je fabrique à façon pour ceux qui souhaitent leur propre huile de noix ou noisette. Il est également possible de faire du cassage à façon.

Entrée et visite gratuite aux heures d'ouvertures.

Pour tout renseignement vous pouvez me joindre au :

05 53 04 51 56 ou 06 81 02 92 76 Thierry MEZURAT

La Boutique « Friperie Brigitte » installée 46 Grand Rue (en face de la Place de la Halle, anciennement chez les infirmières) vous propose un large choix de vêtements toutes tailles et tous âges (hommes, femmes et enfants) ainsi que des chaussures et des accessoires à bas prix.



Vous serez accueillis les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et les samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Accueil possible en dehors des heures d'ouverture au 06 15 04 34 32 sur RDV.



Tony fête son premier anniversaire à la Boucherie de Lisle, Place des Banquettes.



Centenaire Lisloise

Mme RAT née MARTIN Marguerite, habitante de la commune de Lisle à Puymaurin. Elle a fêté ses 100 ans le 13 juillet 2019 avec sa famille et ses amis à la salle des fêtes de Lisle.



